60e ANNEE. — N° 70

MERCREDI 16 JUIN 1920

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 75 cent.
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La baisse. Il nous appartient de la précipiter. — Les conversations de Londres. L'intérêt général doit l'emporter. — La crise italienne. — Le rendement des impôts. — L'élection présidentielle des Etats-Unis.

La baisse !...

C'est le sujet traité par tous les journaux. On semble vraiment y croire. Et c'est déjà une raison pour aider à sa venue ! Le facteur moral est énorme, en effet, pour la précipiter. Du moment que le public croira à sa réalisation il suivra le conseil qu'on lui donne vainement, depuis longtemps : se restreindre.

Personne ne peut contester que le jour où l'écart entre la production et la consommation tendra à se réduire, le jour où les acheteurs ne se disputeront plus une paire de poulets ou un plat de primeurs, le marchand ne sera plus tenté d'exagérer ses prix.

« Le client, dit notre confrère des *Débats*, en se restreignant, agit énergiquement sur le mercanti, et plus sûrement que le juge d'instruction. Car le mercanti n'est pas au-dessus des lois économiques. Même quand il les ignore, il les subit, et il les apprend à ses dépens. Les magnifiques promesses de toutes les récoltes, l'amélioration du change qui en est la conséquence déjà escomptée, la renaissance économique qui se traduit par les plus-values d'impôts sont autant de signes que la vie normale tend à reprendre. Or, la vie normale, c'est la concurrence. La loi de l'offre et de la demande se remet à jouer, et à ceux qui s'attarderont à lutter contre elle ou à ruser avec elle, il en coûtera plus que les amendes des tribunaux. Ceux qui détruisent une partie de leurs marchandises pour vendre plus cher le reste, ou qui ralentissent les envois de leurs fournisseurs pour raréfier les denrées ne sont pas seulement de mauvais citoyens, ce sont, et c'est ce dont ils souffriront le plus, de mauvais négociants. Ils seront submergés par l'afflux même qu'ils auront accru en le retardant. Si, en outre, la Chambre maintient la fin de la période de taxation des bénéfices de guerre, on va voir apparaître des stocks qui n'auront plus de raison de traîner en magasin. Ceux qui espèrent ou craignent une baisse « catastrophique » exagèrent l'amplitude de celle à laquelle on peut légitimement s'attendre, mais ils se trompent encore moins que ceux qui croiraient pouvoir enrayer le mouvement salutaire que nous voyons poindre ».

Suivons donc tous le sage conseil donné par l'Union Française dans un papillon de propagande :

« ...N'achetez que l'indispensable..., la baisse va venir,..... et vous la hâterez..... »

⁂

La conversation continue entre Lloyd George et l'envoyé de Lénine. Mais une correspondance officieuse de Londres déclare « qu'au cas où le gouvernement de Moscou ne prendrait pas les mesures nécessaires pour arrêter l'avance des forces bolchevistes en Perse (menace directe pour les Indes), la mission Krassine serait invitée à quitter l'Angleterre. »

Et voilà qui nous éclaire singulièrement sur le mobile qui guide le Premier anglais. Nos voisins sacrifient par trop l'intérêt général à l'intérêt privé de John Bull.

Il est, cependant, par delà la Manche, des journaux qui s'inquiètent de l'avenir et qui crient « casse-cou » à M. Lloyd George.

« Lénine, écrit le *Morning Post*, dans son message aux ouvriers de la Grande-Bretagne, a déclaré qu'il était irréconciliablement hostile au gouvernement britannique et à tout ce pour quoi celui-ci est établi. Cela étant, pourquoi l'envoyé de ce fanatique est-il maintenant en étroite communication avec notre Foreign Office et nos ministres, sous le faux prétexte d'une reprise du commerce? Quelle influence mystérieuse empêche que ses passeports lui soient remis dans les vingt-quatre heures ? »

D'autres journaux déclarent que l'amitié de la France est préférable au problématique trésor promis par Krassine. Et l'opinion anglaise commence à s'inquiéter de ces pourparlers pleins de danger.

Lloyd George est trop avisé pour ne pas se ressaisir pendant qu'il en est temps encore. Il écoutera les avertissements que lui donne la *Cause Commune*, l'organe des socialistes russes :

« A l'internationale rouge du vol et de l'oppression, il faut opposer l'internationale de la culture et de la science ! En laissant pénétrer en Europe les bolcheviks, les dirigeants myopes de la politique anglaise, entraînés par leurs seuls intérêts privés, commettent le crime inouï de lèse-civilisation. Quand Lloyd George et le Conseil Suprême Economique et les marchands de Liverpool, seront sous les décombres du monde écroulé, on verra alors toutes les conséquences du crime commis, et il sera trop tard...

Et ce sera, pour l'humanité, une bien faible consolation.

« Nous avons déjà traité avec des cannibales », lit-on en légende au dessous d'une gravure de la *Cause Commune* qui nous montre Lloyd George et Krassine en pleine discussion.

C'est possible !... Mais le « commerce anglais » n'est pas seul en cause aujourd'hui, il y a comme enjeu la tranquillité du Monde !

Et cela vaut bien de reléguer au second plan l'intérêt privé des marchands de cotonnade de Manchester ou d'ailleurs !...

⁂

La crise italienne a pris fin par la formation du ministère Giolitti.

Cette solution était prévue. La situation du pays était devenue si précaire que la plupart des partis avaient fini par accepter la suggestion habilement entretenue que M. Giolitti, seul, aurait l'autorité nécessaire pour ramener le calme dans la péninsule.

On redoutait, dans certains groupements, une attitude dangereuse au sujet des « responsables de la guerre ». On sait qu'au cours de la période électorale, M. Giolitti avait déclaré qu'une enquête s'imposait sur ces responsabilités. Mais si Paris vaut bien une messe, le pouvoir justifie bien une « concession ». Le nouveau Premier aurait abandonné cette idée d'enquête. La preuve en est fournie par l'adhésion, au nouveau gouvernement, des groupes réformiste et radical et par l'entrée dans la combinaison des leaders de ces groupes. M. Giolitti, résolu à éviter ce qui peut l'affaiblir, limitera son rôle au relèvement intérieur du pays et à la défense de ses intérêts à l'extérieur.

Une personnalité « importante » a fait au correspondant du *Temps* cette déclaration intéressante, de nature à rassurer la France :

« Les grandes lignes de la politique extérieure et intérieure ne changeront pas radicalement. Et quant à la politique internationale, les craintes qu'on a pu avoir à l'étranger sont injustifiées. Du reste M. Giolitti compte maintenir d'étroites relations avec la France et les alliés, afin de tirer le meilleur parti de la victoire commune. »

⁂

L'*Officiel* a publié le total du rendement des impôts pour le mois de mai.

Les résultats se maintiennent excellents. Mais, comme nous l'avions prévu, les grèves des cheminots et des ports ont faussé le mouvement des importations et des exportations. De sorte que si les recettes des monopoles restent encourageantes, les chiffres relatifs à notre commerce extérieur n'ont pas suivi la même progression qu'au cours du premier trimestre. Il ne pouvait en être autrement les transports ayant été en partie paralysés pendant trois semaines.

Espérons que le mois de juin nous permettra d'enregistrer des totaux qui attesteront l'accroissement de la courbe et une amélioration nouvelle de nos exportations. C'est un des facteurs les plus importants du relèvement du pays.

« Produire et se restreindre », reste l'unique formule qui peut permettre notre résurrection rapide ; à sa réalisation tous les bons français doivent travailler de tout leur cœur.

⁂

Après deux jours de vote, et dix tours de scrutin, le parti républicain yankee a désigné comme candidat à la Présidence le sénateur Harding. Au cours de la première journée, le général Wood paraissait être le grand favori. Au septième tour, M. Harding n'avait que 105 voix. Au dixième, il obtenait 692 suffrages et le général n'en avait plus que 156.

Le parti républicain qui semble devoir l'emporter le 2 novembre sur le parti démocrate — lequel n'avait dû la double élection de M. Wilson qu'à la division des républicains — reproche au Président actuel d'avoir aliéné la liberté des Etats-Unis et d'avoir prolongé indûment les pouvoirs dictatoriaux qui lui avaient été conférés pour la durée de la guerre. Ces deux arguments constituent la *plate-forme* électorale du parti.

Au total, le succès paraît réservé aux adversaires du traité de Versailles. La France ne peut donc compter sur la « Société des Nations » pour veiller à l'exécution du pacte, c'est sur elle presque uniquement que repose la responsabilité de la paix européenne !.....

A. C.

INFORMATIONS

En Silésie et dans la Ruhr

Le président d'empire a sur la proposition du gouvernement prussien, décrété la levée de l'état de siège dans le bassin de la Ruhr. Le décret entrera en vigueur le 17 juin; il ne modifie en rien les dispositions prises pour la livraison des armes.

Le président a également décrété la levée de l'état de siège en Silésie.

La Conférence de Spa

A la Chambre des Communes, M. Lloyd George a déclaré que le nouveau gouvernement allemand n'a pas fixé de date précise pour la conférence de Spa. « Il est probable, dit le premier ministre, que cette conférence aura lieu le 5 juillet. »

A l'issue de la conversation de Folkestone, MM. Lloyd George et Millerand étaient tombés d'accord pour se rencontrer à nouveau avant la conférence de Spa. A la demande de M. Lloyd George, cette entrevue a été définitivement décidée et M. Millerand a accepté qu'elle ait lieu à Boulogne-sur-Mer, le lundi 21 juin.

Anvers ne veut pas revoir les Allemands

Une grande manifestation comprenant 30.000 personnes a eu lieu pour protester contre le retour des Allemands. Une protestation a été envoyée au roi, exposant les griefs des manifestants et adjurant les pouvoirs publics de prendre les mesures pour empêcher une nouvelle invasion.

Lorsque le cortège a défilé devant le Cercle français, toutes les musiques ont joué « la Marseillaise » et les manifestants ont ovationné les membres du cercle.

Un appel de la Suède aux grandes puissances

Le gouvernement suédois a envoyé aux cinq grandes puissances une note demandant qu'un échange de vues ait lieu en ce qui concerne la question des îles d'Aland.

La note de l'Italie

Les journaux disent que le compte des réparations de l'Italie est achevé et se monte 66.600.000.000 de lires. Dans ce chiffre, sont comprises les pensions de guerre et les réparations des dommages de guerre.

Chinois et Japonais

On annonce officieusement que des combats ont été engagés entre une canonnière chinoise et la garnison japonaise de Nieolaïeff. Les détails manquent.

Essad Pacha est tué à Paris

Dimanche 13 juin, le général Essad Pacha, ancien dictateur de l'Albanie, chef de la délégation albanaise à Paris, sortait de l'hôtel Continental, rue Castiglione, où il était descendu, lorsque soudain se présenta devant lui un homme jeune qui lui tira deux coups de revolver dans la poitrine. Le général s'affaissa. On le ramena dans sa chambre où il ne tarda pas à succomber. L'auteur du crime a été arrêté par l'agent Wagner, le garçon d'hôtel et le public, fut amené au commissariat des Bons-Enfants. C'est un nommé Hébraïm Massoud, âgé de 25 ans, sujet albanais, étudiant en pédagogie, arrivé à Paris depuis le 31 mai, et demeurant depuis le 5 juin, 32, faubourg de Montmartre, qui a déclaré ne pas avoir prémédité son crime, mais qu'il avait voulu venger ses compatriotes, victimes de la dictature d'Essad Pacha.

Chambre des Députés

Séance du 14 juin..

La Chambre discute le budget de l'hygiène publique, d'assistance et de prévoyance sociales.

M. Even demande le relèvement des crédits en faveur de l'œuvre des tuberculeux. M. Bonnevay constate que le taux des allocations des petits retraités n'a pas été relevé en proportion de la vie chère.

M. Mourier, parlant des fléaux qui déciment les populations : tuberculose, alcoolisme, etc., etc. dit qu'il faudrait des centaines de millions pour remédier au mal.

Les divers chapitres du budget sont votés.

CHRONIQUE LOCALE

APRÈS UN VERDICT

Le jury du Lot a rendu son verdict dans l'affaire de tentative d'assassinat qui lui était soumise lundi. Verdict sévère, ont dit certains ; verdict juste, ont conclu d'autres. Nous n'avons pas à apprécier : la justice a prononcé.

Mais ce procès mérite de retenir, sur un point, tout au moins, l'attention des magistrats, des personnes qui sont chargés d'appliquer et de faire respecter les lois.

L'accusé était un enfant abandonné à lui-même ; il errait à travers les rues, en quête de quelque course, commission à faire pour gagner son morceau de pain.

Quand il ne trouvait pas de ces occupations de hasard, il se rendait dans diverses maisons et tendait la main.

Tout cela se passait au vu et au su des autorités.

Eh bien, jamais on ne s'est préoccupé de la situation de cet être abandonné qui, à 17 ans, ne sait ni lire, ni écrire. Jamais les éducateurs qui ont pour premier devoir de signaler à qui de droit les enfants qui ne fréquentent pas régulièrement l'école, ne se sont souciés de cet infortuné.

Ils ne le connaissaient pas : mais serait-il vrai que l'accusé d'hier ne fut à aucun moment inscrit sur la liste des élèves d'une école publique?

On néglige trop les règlements, les lois sur la scolarité, sur l'instruction obligatoire. Dès lors, l'enfant qui vagabonde, qu'on ne réprimande pas, qui peut se permettre au vu et au su de la famille, des autorités, de courir les rues, peut-il être considéré comme un responsable ?

La société n'a-t-elle pas sa part de responsabilité ? Est-ce que la loi ne frappe pas les parents qui ne font rien pour obliger l'enfant à aller à l'école, et qui, même, pour un oui ou pour un non l'empêchent de s'y rendre ?

Autant de questions auxquelles on peut répondre par l'affirmative.

Et c'est bien tout le côté sérieux et moral de cette triste affaire de tentative d'assassinat jugée par le jury du Lot dans sa session de lundi.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Brelivet Georges-Michel-Yves-Marie : bon soldat, très courageux et dévoué. A été grièvement blessé en défendant la tranchée contre une violente attaque ennemie, le 12 juillet 1916, au nord du fort de Souville devant Verdun. Est mort des suites de ses blessures, le 16 juillet 1916. A été cité.

Brunet François-Joseph-Léon : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en défendant la tranchée au cours d'une attaque locale ennemie le 14 août 1915, au secteur de la Harazée (Marne). A été cité.

Enregistrement

Notre jeune compatriote, M. René Lescale, ancien élève du lycée Gambetta, receveur de l'enregistrement de 5e classe à Villeréal, est nommé receveur de 4e classe à Dun-sur-Meuse.

Nos félicitations au nouveau promu qui est le fils du sympathique vice-président du Conseil de Préfecture du Lot.

La transformation de notre Collège en LYCÉE

La Chambre vient de discuter le budget de l'enseignement.

L'*Officiel* du 13 juin publie, à la page 2066, les lignes suivantes :

M. le président. « Chap. 111. — Collèges communaux de jeunes filles, 844.000 fr. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Pour ne pas discuter la question aujourd'hui, nous demandons à M. le ministre, qui a bien voulu l'accepter, de préparer la transformation en lycées des collèges de Saint-Germain, Cahors et Quimper.

M. le ministre de l'instruction publique. Nous sommes d'accord.

M. le Président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 111 ?...

Je le mets aux voix, au chiffre de 844.000 francs.

(Le chapitre 111, mis aux voix, est adopté).

La transformation du collège de jeunes filles en lycée, promise par M. de Monzie, paraît donc en bonne voie.

Tourisme

L'Office National du Tourisme mettra très prochainement à la disposition des étrangers venant en France des chèques payables sans frais, en francs et à vue, à tous les guichets de la Banque de France.

Nous donnons ci-dessous les principales caractéristiques de ces chèques : ils portent dans la partie supérieure l'indication :

« *Office National du Tourisme*
Cie Fse du Tourisme »

Dans la partie droite un timbre sec figurant une tête d'Indien. Au centre un filigrane représentant la tête du Chevalier Bayard.

Ils seront signés par le représentant de l'Office National du Tourisme qui, pour l'Amérique, sera la « National City Bank. »

Ils seront également signés au recto par le bénéficiaire du chèque qui devra reproduire sa signature au verso lorsqu'il les donnera en paiement. Il y aura donc lieu de s'assurer de la concordance de ces deux signatures dont la dernière devra être donnée en présence du payeur.

Ces chèques seront de 3 types ; des chèques de 100 fr., imprimés en bleu sur fond violet, des chèques de 500 fr. imprimés en violet sur fond bleu, et des chèques de 1000 fr., imprimés en rouge sur fond brun.

En signalant la prochaine utilisation de ces chèques, la Banque de France attire l'attention du public sur l'intérêt qui s'attache à ce qu'ils soient acceptés par tous sans difficultés. Le commerce français ne peut, en effet, que bénéficier du développement de nos relations avec les étrangers, et nous devons, par ailleurs, dans un intérêt général favoriser toute mesure susceptible de réduire la circulation de nos billets.

Gendarmerie

M. Verdelet, ex-brigadier ; Trivié, ex-maréchal des logis, tous deux proposé par la Compagnie du Lot, sont nommés gendarmes et affectés à la 17e légion.

Compatriote

Nous lisons dans le journal « Le Journal » du 12 juin l'article suivant :

Le comité de l'alimentation parisienne s'est réuni, hier après-midi, au restaurant Marguery, pour procéder à l'élection du président en remplacement de M. Delcros décédé.

Trois candidats étaient en présence: MM. Rougier, président de la chambre syndicale des hôteliers ; Drouant vice-président des restaurateurs, et Roussy, président de la charcuterie, ce dernier présenté par sa chambre syndicale.

Les voix se sont ainsi réparties : MM. Rougier, 60 voix, *élu* ; Drouant ,25 ; Roussy, 13.

M. Rougier rompt avec la « tradition » qui avait fait la place belle aux restaurateurs Marguery, Millon et Delcros. Il a été élu parce que petit commerçant, homme très loyal, très actif et aussi très courageux. En 1914. âgé de plus de 50 ans, il s'est engagé. Capitaine, il a été blessé et fait chevalier de la Légion d'honneur avec Croix de guerre. Ses amis savent qu'il ne recherche aucun profit personnel et qu'il défendra la cause des détaillants de l'alimentation avec énergie et désintéressement.

Il a été remplacé comme vice-président par M. Damothe, président du syndicat de la boulangerie, élu par 47 voix contre 46 à M. Buisson, président de la Parisienne (bouillons-restaurants).

Service de santé

Notre compatriote M. Dillenseger, médecin-major de 3e classe à titre temporaire, armée du Levant, est inscrit au tableau pour le grade de médecin-major de 2e classe à titre définitif.

Lou Gorrit del Quercy

La Commission des fêtes Del Gorrit, toujours soucieuse de mieux faire, organisera pour l'année 1920, une excursion champêtre pour le dimanche 4 juillet, dans les bois de Chaville, au lieu dit « La Fontaine Ste-Marie ». On dansera.

19 h. : Retour à Paris. Rassemblement, gare Meudon-Val-Fleury.

Prix de l'excursion : voyage, frais divers : 1 fr. 75 par personne.

Le Président de la Commission des fêtes,
BOUTET.

Société de Pisciculure du Lot

L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture aura lieu le 18 juin à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour

Concours de pêche.

Le Secrétaire, E. DEILHES.

COUR D'ASSISES DU LOT

Tentative d'assassinat

La session des assises du Lot s'est ouverte lundi matin sous la présidence de M. Ladevèze, conseiller à la Cour d'Agen, assisté de MM. Grimal, président et de Cuniac, juge au siège.

Une seule affaire est inscrite au rôle : la tentative d'assassinat commise le 17 janvier par le nommé Jules Nouet, sur M. Carnajac.

L'audience est ouverte à 11 heures. Un public nombreux se presse dans la salle des assises, car l'accusé est un jeune Cadurcien.

M. Belvèze, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Me Lacaze est au banc de la défense. Il est procédé au tirage au sort du jury, puis à l'appel des témoins.

Ces formalités accomplies, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le 17 janvier 1920 vers 16 heures, le sieur Carnajac, Gabriel, charretier à Limogne, repartait de Cahors où il était venu porter la récolte de tabac de plusieurs propriétaires de Calvignac.

En passant sur le pont de Cabessut, il avait été frappé par l'insistance avec laquelle un jeune homme, inconnu de lui, le regardait.

Un peu plus loin, ce même jeune homme qui n'était autre que l'accusé rejoignait le charretier et lui demandait de le laisser prendre place sur sa charrette jusqu'au village voisin de Bégous.

A peine installé sur le siège, à côté de Carnajac, Nouet liait conversation, s'efforçant de se renseigner sur l'importance de la somme que celui-ci pouvait avoir sur lui.

Lorsqu'ils furent arrivés au lieu dit « Terre Rouge », l'accusé porta subitement à Carnajac un violent coup de couteau à la face, au-dessous de la tempe gauche et il continua à le frapper avec acharnement et avec une telle violence que le bout de la lame du couteau à cran d'arrêt dont il était armé se brisa.

Se voyant impuissant à se défendre, perdant son sang en abondance, Carnajac sauta sur la route et appela au secours.

Des personnes qui rentraient de la foire de Cahors, approchaient de la charrette. Pris de frayeur, Nouet descendit du véhicule et prit la fuite, abandonnant par mégarde son mouchoir à la place qu'il venait de quitter.

Tandis que sa victime, qui avait pu remonter sur la charrette, regagnait l'hôtel de la « Belle Treille », à Cahors, l'accusé se dirigeait également vers cette ville par un autre chemin, et en vue d'échapper aux conséquences de son crime, se débarrassait. sur la route, de son couteau et de son porte-monnaie.

Dès son retour chez les époux Imbert, dont il était le pensionnaire depuis une quinzaine de jours et auxquels il avait promis de payer, ce même jour, le prix de sa pension, il raconta qu'il venait d'être assailli derrière la caserne Bessières par 3 individus qui, malgré sa résistance, l'avaient dévalisé et s'étaient emparés de son porte-monnaie contenant son salaire de la quinzaine écoulée.

Ayant à la main gauche une profonde entaille, il expliqua que cette blessure était due à un violent coup de couteau que l'un de ses agresseurs lui avait porté, alors qu'en réalité il s'était blessé ainsi lui-même avec son propre couteau, au cours de sa lutte avec Carnajac.

Mais devant le commissaire de police auquel il faisait le récit de l'agression dont il se prétendait victime, Nouet fut convaincu de mensonge et finalement, il dut faire l'aveu de son crime.

Ayant quitté le domicile de ses parents

depuis le 1er janvier 1920, l'accusé avait trouvé l'hospitalité chez les époux Imbert qui voulurent bien l'accueillir à raison des liens d'amitié qui l'unissaient à leurs enfants.

Nouet avait promis à ses bienfaiteurs de leur payer sa pension avec le salaire qu'il prétendait gagner. Mais il ne s'était en réalité livré à aucun travail et le terme fixé pour ce paiement étant arrivé, il se trouvait dénué de toute ressource.

Muni d'un couteau à cran d'arrêt dont il avait fait l'acquisition quelques jours auparavant, il alla se poster sur le pont de Cabessut et, tenant cette arme toute ouverte dans sa poche, il attendit, prêt à frapper, la première personne qui passerait afin de s'emparer de son argent.

Etant survenu sur ces entrefaites, Carnajac fut sa victime. Les nombreuses blessures reçues par ce dernier, n'ont pas eu de suites graves ; mais il n'a pas dépendu de l'accusé que sa brutale agression ne fût couronnée de succès.

Paresseux, indiscipliné, Nouet a encore témoigné de sa déplorable mentalité au cours de sa détention. Deux de ces co-détenus ayant formé un projet d'évasion, il s'associa à leur complot, leur donna des conseils, des indications pour sa réussite et s'empressa ensuite d'aller tout dévoiler aux gardiens pour s'attirer leur bienveillance.

Soumis à un examen mental, l'accusé a été reconnu comme responsable de ses actes.

L'INTERROGATOIRE

Le Président procède à l'interrogatoire de Nouet.

Nouet est un jeune homme âgé de 17 ans et demi. Il est de taille au-dessous de la moyenne et sa physionomie est loin d'être celle d'une de ces brutes épaisses que l'on a vu dans le box réservé aux clients des cours d'assises.

Il fait le timide ; il répond faiblement aux questions qui lui sont posées. Il avoue tous les faits qui lui sont reprochés.

Il exprime des regrets : si c'était à recommencer, oh ! certes, il ne recommencerait pas. C'est une rude leçon pour lui. Et pour la victime aussi, probablement !

Nouet avait besoin d'argent, car il devait payer la pension à la personne qui l'hébergeait, à Mme Imbert dont les fils étaient ses camarades.

Au cours des débats, dans le réquisitoire comme dans la plaidoirie, le nom de Mme Imbert a été cité bien souvent, toujours pour rendre hommage à la générosité, au bon cœur de cette dame qui, vraiment, a fait œuvre charitable et maternelle à l'égard de l'accusé qui avait été chassé du foyer paternel pour une pièce de 10 francs qu'il n'avait pas remise à ses parents.

Nouet ne sait ni lire ni écrire : il ne sait que signer, dira le Procureur. Il a vagabondé au hasard des rues de la ville, en quête de courses à faire pour gagner quelques sous.

Le Président parle de la scène du crime. Nouet reste silencieux. Il ne répond que par monosyllabes et reconnaît le crime.

Mais, dit-il, j'étais en état d'ivresse. Un mensonge de plus, constate-t-on : Nouet est en effet rusé, menteur, hypocrite. La tentative d'évasion qu'il monta en prison avec ses co-détenus Clogenon et Faure, qu'il alla dénoncer ensuite aux gardiens, prouve la triste mentalité de l'accusé.

L'interrogatoire est terminé.

Les témoins

C'est d'abord M. Carnajac, la victime, qui se présente à la barre. Il rappelle la rencontre qu'il fit de Nouet sur le pont, puis sur la route de Cabessut, et il raconte l'agression dont il fut l'objet.

M. Carnajac paraît remis des blessures qu'il a reçues. Néanmoins, il affirme que depuis cette agression sa vue a bien baissé.

M. Caillou, commissaire de police, indique comment il a découvert Nouet, l'auteur de l'agression. Son enquête fut rapide : ajoutons-le, elle fut habile. Le soir même, M. Caillou avait fait avouer Nouet.

Puis, M. Caillou donne des renseignements sur l'accusé. Ils ne sont pas bons. Nouet était surtout un paresseux. Il ne restait dans aucune place. Et partout où il passait, il n'inspirait pas beaucoup de confiance : M. Caillou a lui-même fait occuper Nouet.

M. le docteur aliéniste Valette, de Montauban, a examiné Nouet au point de vue mental. Pour lui, Nouet est entièrement responsable.

Une discussion a lieu entre la défense et le docteur au sujet de cette responsabilité. Nouet est le fils d'une famille qui a compté 11 enfants dont 8 sont morts. La mort de ces 8 enfants ne proviendrait-elle pas de tares héréditaires ?

Le docteur Valette croit que non. Me Lacaze soutient que le père fréquentait les cabarets. M. le Procureur indique que dans son rapport M. le commissaire de police n'a pas dit que le père de Nouet était un pilier de cabaret.

Nouet est interrogé pour savoir ce que l'on buvait chez lui. Il n'en sait rien.

Sur question d'un juré, M. le docteur Valette répète qu'à son avis Nouet est responsable.

Un autre témoin, Mme Imbert, vient dire que c'est chez elle que Nouet a été arrêté. Elle l'avait recueilli par pitié, lorsqu'il fut chassé de chez lui. Elle rappelle le roman que lui conta Nouet, le soir du crime, à savoir qu'il avait avait été victime d'une agression et du vol de son porte-monnaie.

Le fils Imbert fait une déposition identique. Nouet reconnaît tous les faits.

Un témoin, Patraque, est entendu : Nouet le prend à partie. Il raconte que Patraque le fit servir de cicerone pour se rendre dans une maison publique.

Ce n'est guère intéressant : Nouet se montre agressif et presque cynique. Patraque est tout confus.

D'autres témoins sont entendus, notamment le gardien-chef de la prison qui raconte la tentative d'évasion préparée par Nouet au profit de deux co-détenus, puis la dénonciation du complot par Nouet lui-même.

Nouet est un rusé, un sournois, un dangereux : c'est l'opinion du gardien-chef.

Les témoins entendus, l'audience est suspendue à 5 heures.

LE RÉQUISITOIRE

A la reprise de l'audience, M. le Procureur de la République prononce son réquisitoire.

Nouet, dit-il, à 11 ans, reste seul avec sa mère. Son père est mobilisé. Mais sa mère n'est pas assez sévère. Nouet passe son temps à courir les rues de Cahors. Le Commissaire de police lui trouve plusieurs emplois ; Nouet ne reste nulle part. Il quitte les places sans prétexte. Le travail lui est pénible. Il lui fallait des occupations où il n'y avait pas un travail assidu à faire. Camelot, marchand de journaux, commissionnaire à la gare, voilà ce qu'il faisait.

Quand son père fut démobilisé, Nouet fut embauché chez un charpentier, M. Bès. Mais c'est à peine s'il resta un mois dans ce chantier.

Un incident provoque la rupture entre Nouet et sa famille. On lui avait confié une pièce de 10 francs pour être remise à son père. Nouet la garda. Le père chassa le fils. Et celui-ci, errant à travers les rues, sans emploi, sans ressources, alla demander l'hospitalité à la famille Imbert, demeurant à Labarre. Il promit de travailler et de payer sa pension. Il indiqua même qu'il avait trouvé du travail et qu'on le payait 5 francs par jour.

Il partait le matin, rentrait à midi, repartait à 1 heure et demie et rentrait le soir à 6 heures et demie. Or, il ne travaillait pas. Où passait-il son temps ? A errer dans les rues.

Mais vint le terme de la pension. Il fallait payer. Nouet n'avait pas le premier sou. Il voulut s'en procurer par tous les moyens. Il tenta d'assassiner un passant pour le voler.

Et M. le Procureur, après avoir retracé la scène du crime établit la préméditation : de plus, il demande au jury de répondre que Nouet a agi avec discernement. Il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

Me Lacaze a la parole.

Il ne sollicite pas un verdit de pitié : c'est un point de vue physiologique qu'il vient soumettre aux jurés.

On a dit que Nouet était un paresseux, un polisson, mais on n'a pas recherché dans son passé, son jeune passé ce qu'il fut.

Eh bien, ce fut un enfant abandonné, livré à lui-même. Il avait 11 ans quand son père fut mobilisé. Le père parti, Nouet commença sa vie vagabonde.

M. le Procureur a demandé un châtiment sévère contre Nouet, au nom de la Société. Mais qu'a fait la société pour Nouet ?

Nulle autorité ne s'est informée de ce que faisait cet enfant dans les rues. A cette audience, on aurait aimé voir et entendre des directeurs d'école, des instituteurs dire que Nouet ne venait pas en classe, cela malgré les observations qui lui ont été faites.

Jamais personne ne s'est intéressé à cet enfant ; et les lois scolaires n'ont pas été appliquées par ceux qui ont le devoir de les faire appliquer.

Le père Nouet démobilisé voulut obliger son fils à travailler. La rupture entre le père et le fils eut lieu. Et depuis, cet enfant erre dans les rues sans que ses parents eux-mêmes se soucient de lui.

Me Lacaze demande au jury d'examiner la situation de l'accusé. Il est jeune, il peut racheter sa faute. Il adjure le jury de déclarer que Nouet a agi sans discernement.

Après une réplique de M. le Procureur et de Me Lacaze, les débats sont clos.

***

Pendant le réquisitoire et la plaidoirie, Nouet pleure, se lamente. A la question du Président : « Accusé qu'avez-vous à ajouter pour votre défense ? » Nouet murmure : « Je demande bien pardon, Monsieur. »

Les débats sont clos.

LE VERDICT

Le jury rentre dans la salle des délibérations.

Il est 7 heures et demie.

A 8 heures, l'audience est reprise. Le verdict du jury est affirmatif.

Nouet est déclaré coupable de tentative d'assassinat : il est reconnu avoir agi avec préméditation et avec discernement. Les circonstances atténuantes lui sont accordées.

La Cour se retire. A 8 heures et demie, elle rend le jugement.

LA CONDAMNATION

Nouet est condamné à 10 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour.

***

Dans la salle des oh ! oh ! sont poussés par quelques personnes qui trouvent que la condamnation est trop sévère...

Nouet entend sans sourciller le jugement, et sans un mot, il suit les gendarmes qui le ramènent à la prison.

La session est close.

Mairie de Cahors

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir la population qu'une distribution de charbon sera faite à la Mairie, du 16 au 19 juin inclus. Pourront se présenter, les familles dont les noms commencent par les lettres A, B. Prière de se présenter avec la carte de sucre du chef de famille. Les bons de charbon seront périmés 4 jours après leur date.

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail pendant la semaine du 31 mai au 5 juin dans le Lot.

Nombre de placements à demeure : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme.

Offres d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 2 femmes.

Foire de Bordeaux 1920

La foire ouvrira le 19 juin. M. Sarraut, ministre des Colonies, présidera cette inauguration.

Aussi, une activité fiévreuse règne sur les Quinconces. Les bâtiments sont terminés et sont à la disposition des adhérents. Les colis arrivent ; chacun s'installe, car tous les adhérents veulent être prêts pour la visite du Ministre qui aura lieu le samedi 19 à 9 h. 1/2 du matin.

Lauzès

Foire. — Voici les divers cours pratiqués à notre foire de juin :

Gros bœufs, de 3.500 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 2.000 à 3.000 fr. ; brebis d'élevage, de 100 à 180 fr. pièce ; agneaux, de 70 à 90 fr. pièce ; porcelets, de 250 à 300 fr. pièce.

Poulets, 3,25 le demi-kilo ; poules, 3 fr. le demi-kilo ; œufs, 4 fr. la douzaine.

Petits fromages, 1,80 à 2 fr. la douzaine.

Cerises, 0,60 à 0,70 le demi-kilo.

Le jardinage a maintenu ses prix.

— C'est avec regret que nous apprenons la mort de Mme ve. Mélanie Langlais, enlevée à l'affection des siens après quelques jours de maladie. En cette pénible circonstance nous prions sa famille de croire à nos sincères condoléances.

Luzech

Cheval de retour. — Antoine Lescure, âgé de 60 ans, originaire de Salviac, sans domicile fixe et vagabond par profession, fut arrêté par notre vigilante et active gendarmerie, dimanche dernier.

Conduit au Parquet de Cahors, le Procureur de la République délivra aussitôt à Lescure un billet de logement pour la prison du Château-du-Roi.

Figeac

Conseil Municipal. — Cette Assemblée se réunira jeudi prochain, 17 juin, à 8 h 1/2 du soir en vue de statuer sur un certain nombre de demandes d'assistance aux vieillards et de s'occuper de diverses affaires.

Enregistrement. — Notre compatriote, M. Jean Labarrière, est nommé surnuméraire de l'enregistrement au bureau de Figeac.

— M. Maurice Périé, ancien élève au Collège Champollion, étudiant en pharmacie, vient d'être admis à un bon rang, au concours d'internat des hôpitaux de Paris. Félicitations.

Cajarc

Viande de boucherie. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'après avoir été convoqués par le Maire, les bouchers ont accepté de réduire le prix de la viande.

Les prix nouveaux sont de 5 fr. 50 le demi-kilo pour la viande sans os et de 4 fr. 50 pour la viande avec os.

Lait. — Convoqués par M. le Maire, les laitiers, qui vendaient leur produit 0,75 le litre, ont consenti à l'abaisser à 0,70.

Les remerciements de la population à M. le Maire qui s'occupe activement de son mandat.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 56.

A LA CHAMBRE. — La Chambre a abordé, ce matin, la discussion des crédits du ministère des travaux publics affectés au service aéronautique, des transports aériens et de la liquidation des stocks de l'aviation.

Cet après-midi, la Chambre recommencera la discussion du projet de loi, retour du Sénat, avec d'importantes modifications et relatif à la création de nouvelles ressources fiscales.

LA RENCONTRE DES PREMIERS. — Nous confirmons notre information annonçant que le 21 juin MM. Millerand et Lloyd George se rencontreront à Hardelot ou Wimereux, non à Boulogne.

D'autre part, la Conférence des Alliés aura lieu à Bruxelles dans les tout premiers jours de juillet, même si la Conférence de Spa n'avait pas lieu encore.

On ne croit plus, du reste, que l'Allemagne cherche à éviter de se faire représenter à la Conférence de Spa.

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE. — De Londres : Le *Daily Telegraph* écrit : Les gouvernements alliés ont pris leurs mesures pour parer à tout événement imprévu qui se produirait en Allemagne d'ici la réunion de Spa ; comme, par exemple, l'impossibilité de former un nouveau Cabinet parlementaire, ou l'avènement d'un Cabinet dominé par des influences réactionnaires.

De tels événements, s'ils se produisaient, ne prendraient pas les gouvernements alliés au dépourvu.

LA SITUATION DANS L'INDE. — De Londres : L'information d'après laquelle le gouvernement aurait appris, par ses agents secrets, qu'une révolution ayant un caractère bolcheviste était projetée dans l'Inde pour l'automne prochain est officiellement démentie. Néanmoins, les *Daily News* affirment que la situation est sérieuse dans l'Inde et cause de vives inquiétudes.

EN RUSSIE. — De Rome : L'agence Stefani publie une note d'après laquelle le gouvernement italien n'a reçu aucune confirmation de la contre-révolution russe annoncée par un journal japonais. Les dernières nouvelles de Moscou, datées du 13 courant, font mention de la réception faite à Petrograd de la Mission socialiste italienne.

A BATOUM. — De Londres : L'évacuation de Batoum par les troupes anglaises sera complètement terminée d'ici 15 jours. Le commerce est complètement arrêté. Les vivres font défaut. Les troupes anglaises seront dirigées sur Constantinople.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 juin 1920.

Le marché débute lourd, toujours sur de nouveaux allègements en vue de la liquidation de quinzaine au Parquet. En cours de séance, la réaction s'accentue dans tous les compartiments et la clôture se fait aux plus bas cours de la journée. Londres continue à acheter modérément. Les changes sont soutenus et nos rentes sont fermes. 3 0/0 59,80, 4 0/0 1917 et 4 0/0 1918 70,95 et 71,60, 5 0/0 88,10, 5 0/0 amortissable libéré 101,40, Crédit National 495.

Banques faibles, Paris 1.575, Union 1.140, Lyonnais 1.555, Mobilier 558.

Valeurs de navigation lourdes, Suez 6.995, Transatlantique 455.

Cuprifères en réaction, Rio 1.755, Montécatini 135, Tharsis 157.

Pétrolifères réalisées, Eagle 473, Royal 44.800, Shell 510.

Valeurs russes offertes, Bakou 3.000, Lianosoff 425, North Caucasian 71.

Diamantifères et Mines d'or en baisse sensible, De Beers 995, Rand Mines 126, Goldfields 68,50.

Caoutchoutières déprimées en sympathie avec la tenue du marché. Financière 300. Malacca 205.

Offre Retrte, Lég. d'Honnr, 46 a. Sitoon indte 12.000, écon. 20.000 fr., intr. dist., très b. sant. dés. corresp. pr Mariage, Vve av. enfts, env. 36 an. douce, cathol. sinc. ay. qualit. morales, bon. éduct. loyale, ayt. préfrce sit. agric. Si pas sérieux s'abstenir. Ecr. James Hey, 28, r. Geoffroy-Lasnier, Paris, IVe.

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

Emile MARTY, fils

5, rue G. Clemenceau, Cahors

Bagues, Broches, Dormeuses en tous genres, Montres or, argent, acier et nickel hommes et dames ; Pendules, Réveils, Régulateurs, Sautoirs, Colliers, Chaînes et Bracelets or vendus au poids.

Atelier spécial de réparations d'horlogerie, bijouterie. Monture de bijoux. Achat de matières or et argent.

Envoi franco de Colis Postaux de 5 et 10 k.

Huile de table, le litre	8,50
Huile comestible, le litre	7,50
Savon blanc paille, le ko	3,80
Beurre végétal { le seau de 5 ko	37,50
Beurre végétal { le seau de 10 ko	75,00

Paiement contre remboursement ou par mandat poste.

Adresser les commandes à M. MAX-ÉMILIEN, à Grans (B.-d.-R.)

Représentant est demandé

PAR FABRICANT DE GALOCHES

Pour le LOT et départements limitrophes

S'adresser au bureau du journal.

Agence Didier, Colmar (Als.)

A amateurs pour louer fermes à cheptel à moitié.

Ancien gendarme retraité, homme actif et énergique, est demandé pour remplir les fonctions de garde-chasse, dans une propriété de 50 hectares. — Sérieuses références exigées. — Pour plus amples renseignements et conditions, écrire ou se présenter à M. Lacarelle, château de Grimard, par Puy-l'Evêque (Lot).

Pour ventes ou achats de propriétés

S'adresser à M. POUZALGUES

Expert-Géomètre à Ginouillac (Lot)

BANQUE V. MANN et Cie

36, rue Vignon, Paris

Téléphone : Louvre 18-43 et 18-44.

Traite toutes opérations de Bourse. — Comptant et Terme. — Courtages officiels sans majoration. Donne renseignements sur toutes valeurs cotées et non cotées.

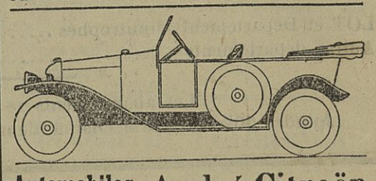

Automobiles André Citroën

LIVRAISON IMMÉDIATE

TOURISME — RENSEIGNEMENTS

LOCATION D'AUTOMOBILES

Huiles « La Semeuse »

BUREAU DÉPARTEMENTAL :

J.-B. NOUYRIT

24, boulevard Gambetta, CAHORS

ETUDE

de

Me Jean MÉRIC

AVOUÉ A CAHORS

EXTRAIT

d'un jugement de séparation de corps

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Cahors le trente-un juillet mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

Au profit de Madame Marceline LURGUIE, marchande des quatre saisons, épouse de Monsieur Ludovic MARTY, demeurant à Cahors rue Nationale, N° 30,

Contre le dit Monsieur Ludovic MARTY, journalier, domicilié à Cahors,

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre les époux LURGUIE-MARTY susnommés, à la requête et au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Pour extrait :

Cahors, le 14 juin 1920.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : J. MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le Juin mil neuf cent vingt, folio case . En débet un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur :

Signé : SÉVAL.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 12 Juin 1918)

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le Gérant : A. COUESLANT.

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 57

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

VIII

Par quels sortilèges faisait-il céder les femmes les plus décidées à lutter ? Au moyen de quelles obsessions troublantes arrivait-il à s'imposer à leur pensée ? Elle le savait par expérience, et si elle n'avait pas su résister, elle, femme connaissant la vie, pleine de fierté, en complète possession d'elle-même, comment cette innocente, qui ne se doutait seulement pas du danger qu'elle courait, saurait-elle y échapper ?

Mme Herbelin se rassura cependant un peu en pensant que sa fille avait un talisman, qui lui avait manqué à elle : un amour sincère pour son fiancé. De plus, elle lui avait dit, en parlant de Daniel : « C'est l'ennemi de ton père ! » Elle aimait Laroque et elle adorait son père. Que pouvait donc maintenant le marquis contre elle ? En toute raison, Mme Herbelin répondait : Rien. Cependant, au fond d'elle-même, elle avait peur. Elle ne se borna pas à craindre, elle songea à se défendre. Quelle entreprise, en somme, risquerait Condottier ? Voir Cécile, la rencontrer, lui parler, s'imposer à elle, il n'y devait pas songer. Il n'avait point l'entrée à Saint-Sauveur, et il était facile d'empêcher la jeune fille de sortir de la propriété. Dans le parc, on l'accompagnerait. Si le marquis avait l'audace de se montrer, il n'y avait pas à hésiter : il fallait prévenir Herbelin. Lui seul pouvait couper court à ces tentatives. Mais comment ? En prenant Daniel à partie, et, alors quelles conséquences effroyables ne devait-on pas redouter ? Et toujours, de quelque façon que la malheureuse femme tournât la situation, elle aboutissait à des désastres.

Elle pensa un moment à avertir Laroque, mais elle renonça promptement à cette idée. C'était le même danger qu'avec Herbelin, seulement elle était obligée de faire au fiancé de sa fille la plus douloureuse des confessions. Ah ! Comme elle payait chèrement sa folie ! Tout ce qui arrivait là, c'était par sa faute. C'était elle qui avait rendu possible l'infâme conduite de Condottier. Se serait-il jamais occupé de cette enfant, s'il n'avait pas été attiré par la mère, et, pour ce blasé féroce, tout l'attrait de l'acte à commettre, n'en était-ce pas la perversité même ? Elle se désola, elle pleura, la malheureuse femme ! Elle se fit plus de reproches, et de plus sévères, que David n'aurait pu lui en adresser. Elle expia durement, et, ayant menti autrefois pour cacher ses joies coupables, elle dut mentir maintenant pour dissimuler ses maternelles angoisses.

Très heureusement, le soir même, le colonel Pérignon et Cendrin arrivèrent, pour dîner, à l'improviste, et ce fut une diversion qui la soulagea beaucoup. Subitement, elle prit la résolution de se confier à Cendrin et de lui demander conseil. A peine eut-elle formé ce projet qu'elle y vit le salut. Le professeur connaissait le passé, il était sage et, en même temps, résolu : il saurait la comprendre et la secourir. De Pérignon elle n'attendait rien. Elle l'avait, depuis longtemps, jugé sonore et impratique. D'ailleurs Cendrin lui imposerait une manière de voir et, s'il le fallait, de se conduire. Dans la soirée, pendant que les fumeurs étaient dans le cabinet d'Herbelin, elle prit le professeur dans un coin et lui dit :

— Il se produit ici de très graves complications. C'est une grande chance pour nous que vous ayez eu l'idée de venir. J'aurais peut-être été contrainte de vous appeler.

— En consultation ? demanda le savant avec un malin sourire. Est-ce que le mariage de Raoul ne marche pas à votre gré ?

— Le mariage de M. Pérignon marche si peu qu'il est rompu...

— Je m'en doutais, depuis le jour de la fameuse expérience : je l'avais laissé pressentir au colonel... Et c'est le jeune directeur qui triomphe ?... Il aura fait un beau rêve !

— Oui, s'il ne se réveille pas auparavent.

Cendrin leva les yeux sur Mme Herbelin et la vit sombre, soucieuse. Il hocha la tête :

— Oh ! oh ! fit-il, est-ce que David ?...

— Vous ne pouvez deviner ce dont il s'agit, interrompit Mme Herbelin, et je ne puis vous l'expliquer ici, où nous serions interrompus, d'un moment à l'autre : il faut que nous causions à loisir.

— Eh bien ! Voulez-vous ce soir, quand on se sera séparé ?

— C'est ce que je comptais vous proposer .

— Et où ?

— Dans ce salon. Vous laisserez monter tout le monde et vous resterez avec David.

— Mais il nous gênera.

— Non. Il écrit tous les soirs dans son cabinet... Vous lui direz que vous avez à me parler, et vous viendrez me rejoindre.

— Et s'il me questionne ?

— Il ne vous questionnera pas. En tous cas, vous lui direz que c'est une affaire entre vous et moi. Il pensera qu'il s'agit du mariage, et cela lui suffira.

— C'est beau la confiance, déclara Cendrin.

— Oui, ajouta Mme Herbelin gravement. David a toujours été ainsi. C'est ce qui le fait si fort et si grand vis-à-vis de moi.

On rentrait. Ils ne dirent rien de plus. La soirée se passa très paisiblement. Les jeunes gens causaient. Mme Herbelin tirait des points, et les trois amis jouaient au bridge. Le colonel poussa quelques exclamations formidables qui rompirent le demi-silence du salon, parce que Cendrin avait fait un sans-atout avec surcontre extraordinairement heureux. Et, comme dix heures sonnaient, Laroque en prenant congé discrètement provoqua la fin de la soirée. Mlle Pellegrin et Cécile montèrent, suivies du colonel et de son neveu. Mme Herbelin conduisit sa fille jusqu'à son appartement, et redescendit au salon. Pendant ce temps-là, Cendrin, ainsi qu'il avait été convenu, avait accompagné David dans son cabinet. Celui-ci en voyant son ami s'asseoir lui dit :

— Tu n'es donc pas fatigué que tu ne montes pas te coucher ?

— D'abord, tu sais que je suis un nocturne... Et puis j'ai promis à ta femme d'aller la rejoindre au salon... Elle désire causer avec moi...

David fit « ah ! » et n'insista pas. Cendrin lui dit :

— Tu n'es vraiment pas curieux, tu sais.

— Pourquoi le serais-je ? répliqua Herbelin froidement. Tout ce qui concerne ma femme m'est devenu profondément indifférent. Quant à toi, je suis tranquille : si ce qui t'occupe m'intéresse, tu me le diras quand je devrais le savoir.

— Parfaitement. Tu raisonnes avec une précision mathématique.

Le professeur se leva :

— En as-tu pour longtemps à travailler ?

— Non.

— Alors tu seras couché sans doute quand je monterai. Bonsoir donc.

— Bonsoir.

Herbelin se mit à son bureau et Cendrin se dirigea vers le salon. Il pensa en s'en allant : Est-il sincère ? Ou bien joue-t-il un rôle ? Il était, il y a un an, bien exaspéré pour être devenu calme si promptement. En tout cas, sa tenue est parfaite. Il n'y a rien à critiquer. Et s'il se compose une attitude, il n'en a que plus de mérite. Il entra et vit Mme Herbelin qui l'attendait au coin de la cheminée. Il alla à elle et sans préambule :

(A suivre).

Marché de La Villette

14 Juin 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs.... Vaches... Taureaux.	5.242	150	4,00	3,50	3,00
Veaux....	3.105	»	3,50	3,25	3,00
Moutons..	12.353	3.725	5,00	4,75	4,25
Porcs.....	2.758	»	7,00	6,80	6,50

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise avec baisse générale.